

nous voyons ici-même, dans notre cour, sur notre ferme».

Je vous avoue franchement, monsieur l'Orateur, que les observations de ce petit bonhomme qui me disait que ce n'était pas des feuilles d'érable m'ont fait réfléchir.

Et l'on veut adopter un drapeau, en disant à la population canadienne: Ce sont des feuilles d'érable.

L'hon. M. Dupuis: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Vincent: Certainement.

L'hon. M. Dupuis: L'honorable député croit-il que les fleurs de lis qui sont représentées sur le drapeau de la province de Québec sont celles qu'il voit dans son jardin?

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, pour répondre à l'honorable ministre, je lui dirai qu'avant d'être député à la Chambre des communes, je ne pensais pas qu'un ministre pouvait être comme l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

L'hon. M. Dupuis: Répondez à ma question!

M. Vincent: Je pensais que c'était tout autre chose.

L'hon. M. Dupuis: Je vous pose une question toute simple; répondez-y.

(Traduction)

M. Smallwood: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; assurément le ministre d'État (M. Dupuis) n'a pas le droit de se lever à la Chambre et d'interrompre le discours d'un honorable député sans que vous lui donniez la parole.

M. l'Orateur suppléant: Je devrais peut-être signaler à l'honorable député que j'ai donné la parole au ministre. Je pense que la présidence peut donner la parole à un honorable député autrement qu'en se levant et en prononçant le nom de sa circonscription ou de son ministère. Je pense que le ministre s'est levé et qu'il a demandé à poser une question; l'honorable député qui avait la parole le lui a permis. J'estime que cela revient à lui donner la parole.

(Texte)

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, le quatrième point que je veux soulever est celui-ci. Un drapeau canadien est un symbole d'unité; il ne doit pas désunir un peuple. Aussi, lorsque nous en serons arrivés à un compromis qui nous permettra d'offrir un drapeau bien distinctif pour notre pays, nous sommes assurés qu'il sera arboré avec fierté dans toutes les provinces canadiennes, de même que dans la province de Québec, et ce à l'honneur de toute la nation canadienne.

C'est ce que j'ai affirmé en 1962 et c'est ce que j'affirme encore aujourd'hui.

Il faudra trouver un modèle qui doive unir un peuple et non pas le désunir. Il faut choisir

un dessin qui nous donnera un signe de ralliement.

Quant à moi, si nous arrivions à un tel choix, à un tel dessin, ce serait pour le plus grand bien de tous les Canadiens, de toutes les provinces du Canada.

Le cinquième point que je soulevais était celui-ci: Je tiens à souligner encore une fois que ce drapeau doit être un symbole d'unité. Dans cette perspective, le dessin de notre drapeau devra tenir compte des aspirations des deux principaux groupes du pays. Il devra exprimer notre souveraineté, notre ascension au rang d'État indépendant, et indiquer que tout lien d'assujettissement politique est rompu.

Présentement, il existe un groupe, à travers le Canada, qui ne peut concevoir un drapeau canadien sans que l'Union Jack y soit inclus comme partie intégrante. Il est aussi un autre groupe—du côté du gouvernement—qui ne peut concevoir que le Canada puisse posséder un drapeau distinctif sans avoir l'Union Jack comme deuxième drapeau.

C'est donc dire qu'en ce qui me concerne, je crois que c'est exactement de la même question qu'on discute présentement. Quelques-uns—je dirais tous—surtout mes amis de langue anglaise, attachent une importance primordiale à l'Union Jack. Quelques-uns veulent l'avoir comme partie intégrante du drapeau, et d'autres le veulent comme deuxième drapeau.

Mais ne serait-il pas possible d'avoir, sur un drapeau, peut-être pas l'Union Jack mais ce que signifie l'Union Jack pour nos frères de langue anglaise?

Lorsque le très honorable chef de l'opposition a proposé des amendements au drapeau que le Canada a reconnu par décret du Conseil, en 1945, en y incluant une fleur de lis, il ne voulait pas apaiser les Canadiens français, comme l'a laissé entendre l'honorable ministre du Commerce (M. Sharp), alors qu'il faisait cette déclaration malheureuse, à mon sens. Je cite:

C'était une mesure d'apaisement maladroite et gratuite; mes amis canadiens-français ont dû trouver que cela ressemblait à un os qu'on jette à une minorité agaçante pour la tenir tranquille.

Je ne crois pas, et je suis sincère lorsque je le dis, que le très honorable chef de l'opposition n'ait jamais eu l'idée, en proposant qu'une fleur de lis soit ajoutée à un modèle de drapeau, de vouloir, par là, apaiser les Canadiens de langue française. Il voulait tenter de trouver un compromis afin de pouvoir représenter, sur le même drapeau, les deux grandes races fondatrices de ce pays. Il voulait essayer de trouver un terrain d'entente pour qu'ensemble, nous puissions nous unir sous un même drapeau.

Pour ce qui me concerne, je n'accepte pas que l'Union Jack, dans sa version actuelle, soit sur le drapeau distinctif. Je désire ce